

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Comptes annuels
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

FONDS DE DOTATION SUZANNE DEODAT

24, rue d'Aumale
75009 PARIS

Sommaire

1. Comptes annuels	3
Compte rendu de travaux	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre	10
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le Bilan	13
Notes sur le Compte de Résultat	14
Autres informations	14
2. Détail des comptes	15
Bilan détaillé	16
Compte de résultat détaillé	18

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Comptes annuels

Compte rendu des travaux

	Montant en euros
Total bilan	899,58
Total des ressources	16 683,05
Résultat net comptable	(1 153,09)

Bilan Actif	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et compte rattachés				
Créances reçu par legs ou donations				
Autres créances				2 429
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	900		900	251
TOTAL (III)	900		900	2 680
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	900		900	2 680

6

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service dont parrainages Produits de tiers financeurs Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie Contributions financières Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles Utilisations des fonds dédiés Autres produits			
TOTAL (I)	16 683	14 120	2 563
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises Variation de stock Autres achats et charges externes Aides financières Impôts, taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées Reports en fonds dédiés Autres charges			
TOTAL (II)	17 836	14 120	3 716
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(1 153)		(1 153)
PRODUITS FINANCIERS De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (III)			
CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(1 153)		(1 153)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			

Compte de résultat

	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	16 683	14 120	2 563
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 836	14 120	3 716
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 153)		(1 153)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Comptes annuels
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'objet du fonds de dotation a pour objet principal de réaliser les activités d'intérêt général suivantes :

- La promotion et le soutien de la musique classique à travers des actions de sensibilisation comme des bourses, l'organisation de concert ou des projets éducatifs vers des publics éloignés de la musique classique.
- Assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

Le fonds de dotation dispose des moyens d'actions suivants :

- l'affectation de toute ou partie de ses ressources à sa dotation en capital en vue de la réalisation de l'objet statutaire du présent fonds de dotation conformément à la réglementation en vigueur et des décisions prises par le Conseil d'administration ;
- le recours au mécénat sous toutes ses formes, et notamment par les fondateurs et autres mécènes ;
- la réalisation d'actions d'information du public (éditions de revues, d'ouvrages, de plaquettes, mailing, sites Internet, et plus généralement tout écrit en rapport avec son activité, etc.) dans les conditions régies par la législation fiscale en vigueur réglementant les fonds de dotation ;
- l'organisation de colloques, concerts, congrès, séminaires, conférences ;
- le développement de partenariats avec tout organisme d'intérêt général exerçant des activités similaires ou connexes ;
- le recours à des prestataires de services spécialisés dans ses domaines d'intervention ;
- le recours à tout autre moyen qui n'est pas interdit par la loi, les décrets d'application, la jurisprudence et les réponses ministérielles ;

Enfin, la dotation en capital est consommable.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025, dont le total est de 899,58 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de -1 153,09 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général et du règlement ANC

N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03).

Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux objectifs du règlement ANC n° 2022-06 sont de moderniser et de simplifier les états financiers, d'actualiser la nomenclature des comptes et de faciliter la digitalisation.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, correspondant uniquement aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'objectif est de limiter les éléments inscrits par nature aux seules écritures comptables d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, etc.), aux corrections d'erreurs et aux changements de méthode comptable inscrits en résultat.
- La suppression des transferts de charges, avec un reclassement des montants concernés dans les comptes de charges et produits correspondants.
- La modernisation du plan de comptes afin de répondre, notamment, à l'objectif de digitalisation des états financiers.
- La modification du modèle des états financiers, avec la conservation et la mise à jour des deux modèles de bilan et de compte de résultat.

- La modification des informations à fournir dans l'annexe, incluant le regroupement des données par type d'information et la présentation de ces informations au moyen de tableaux normés.

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les comptes 2025.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Faits caractéristiques de l'exercice.

Néant

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Néant

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0		(1 153)				(1 153)
Fonds propres consommables	880			15 803		16 683		0
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	880	0		14 650		16 683		(1 153)

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunt (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 053	2 053		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	2 053	2 053		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 810
Total	1 810

Notes sur le compte de résultatEtat des avantages et ressources provenant de l'étranger

	date de l'avantage ou de la ressource	personnalité juridique du contributeur	nature de l'avantage ou de la ressource	caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	mode de paiement	montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Etat						
Total Etat						0

Autres InformationsRémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 809 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des comptes

Bilan détaillé - ACTIF

	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçu par legs ou donations				
Autres créances	0,00		0,00	2 429,00
455000 Partenaires - comptes courants	0,00		0,00	2 429,00
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	899,58		899,58	250,88
512000 Crédit Agricole Finistere - compte courant	899,58		899,58	250,88
TOTAL (II)	899,58	0,00	899,58	2 679,88
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	899,58	0,00	899,58	2 679,88

Bilan détaillé - PASSIF	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
102500 FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
106800 AUTRES RESERVES		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 153,09)	0,00
Situation nette (sous-total)	(1 153,09)	0,00
Fonds propres consommables	0,00	879,88
108100 Dotations consommables	0,00	879,88
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(1 153,09)	879,88
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 052,67	1 800,00
401000 Fournisseurs	242,67	0,00
408100 Fournisseurs FNP	1 810,00	1 800,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 052,67	1 800,00
Ecart conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	899,58	2 679,88

Compte de résultat détaillé

	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations de services			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subvention d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	16 683,05	14 120,12	2 562,93
753200 Quotes-parts de dotation consommable virée au compte de résultat	16 683,05	14 120,12	2 562,93
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
TOTAL (I)	16 683,05	14 120,12	2 562,93
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	7 836,14	4 120,12	3 716,02
622000 Honoraires CAC	1 819,00	1 800,00	19,00
625700 Réceptions	6 017,14	2 320,12	3 697,02
661500 Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	0,00	0,00	0,00
Aides financières	10 000,00	10 000,00	0,00
657000 Aides financières	10 000,00	10 000,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fond dédiés			
Autres charges			
TOTAL (II)	17 836,14	14 120,12	3 716,02
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 153,09)	0,00	(1 153,09)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (III)	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (IV)	0,00	0,00	0,00
2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0,00	0,00	0,00
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(1 153,09)	0,00	(1 153,09)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
1-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	0,00	0,00

Compte de résultat détaillé

	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I+III+V)	16 683,05	14 120,12	2 562,93
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	17 836,14	14 120,12	3 716,02
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 153,09)	0,00	(1 153,09)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

FONDS DE DOTATION SUZANNE DEODAT

Fonds de dotation régi par la Loi du 4 Août 2008
24 rue d'Aumale 75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION

SUZANNE DEODAT

Fonds de dotation régi par la Loi du 4 Août 2008

24 rue d'Aumale

75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du fonds de dotation SUZANNE DEODAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation SUZANNE DEODAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff, le 7 août 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Caroline DORIZON

Associée

Bilan Actif	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et compte rattachés				
Créances reçu par legs ou donations				
Autres créances				2 429
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	900		900	251
TOTAL (III)	900		900	2 680
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	900		900	2 680

Bilan Passif	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 153)	0
Situation nette (sous total)	(1 153)	0
Fonds propres consommables	0	880
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(1 153)	880
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 053	1 800
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 053	1 800
Ecarts de conversion et différence d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	900	2 680

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	16 683	14 120	2 563
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
TOTAL (I)	16 683	14 120	2 563
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	7 836	4 120	3 716
Aides financières	10 000	10 000	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
TOTAL (II)	17 836	14 120	3 716
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(1 153)		(1 153)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (III)			
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(1 153)		(1 153)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			

Compte de résultat

	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	16 683	14 120	2 563
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 836	14 120	3 716
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 153)		(1 153)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'objet du fonds de dotation a pour objet principal de réaliser les activités d'intérêt général suivantes :

- La promotion et le soutien de la musique classique à travers des actions de sensibilisation comme des bourses, l'organisation de concert ou des projets éducatifs vers des publics éloignés de la musique classique.
- Assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.

Le fonds de dotation dispose des moyens d'actions suivants :

- l'affectation de toute ou partie de ses ressources à sa dotation en capital en vue de la réalisation de l'objet statutaire du présent fonds de dotation conformément à la réglementation en vigueur et des décisions prises par le Conseil d'administration ;
- le recours au mécénat sous toutes ses formes, et notamment par les fondateurs et autres mécènes ;
- la réalisation d'actions d'information du public (éditions de revues, d'ouvrages, de plaquettes, mailing, sites Internet, et plus généralement tout écrit en rapport avec son activité, etc.) dans les conditions régies par la législation fiscale en vigueur réglementant les fonds de dotation ;
- l'organisation de colloques, concerts, congrès, séminaires, conférences ;
- le développement de partenariats avec tout organisme d'intérêt général exerçant des activités similaires ou connexes ;
- le recours à des prestataires de services spécialisés dans ses domaines d'intervention ;
- le recours à tout autre moyen qui n'est pas interdit par la loi, les décrets d'application, la jurisprudence et les réponses ministérielles ;

Enfin, la dotation en capital est consommable.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025, dont le total est de 899,58 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de -1 153,09 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général et du règlement ANC

N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03).

Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux objectifs du règlement ANC n° 2022-06 sont de moderniser et de simplifier les états financiers, d'actualiser la nomenclature des comptes et de faciliter la digitalisation.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, correspondant uniquement aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'objectif est de limiter les éléments inscrits par nature aux seules écritures comptables d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, etc.), aux corrections d'erreurs et aux changements de méthode comptable inscrits en résultat.
- La suppression des transferts de charges, avec un reclassement des montants concernés dans les comptes de charges et produits correspondants.
- La modernisation du plan de comptes afin de répondre, notamment, à l'objectif de digitalisation des états financiers.
- La modification du modèle des états financiers, avec la conservation et la mise à jour des deux modèles de bilan et de compte de résultat.

- La modification des informations à fournir dans l'annexe, incluant le regroupement des données par type d'information et la présentation de ces informations au moyen de tableaux normés.

Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les comptes 2025.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Faits caractéristiques de l'exercice.

Néant

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Néant

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0		(1 153)				(1 153)
Fonds propres consommables	880			15 803		16 683		0
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	880	0		14 650		16 683		(1 153)

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunt (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 053	2 053		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	2 053	2 053		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 810
Total	1 810

Notes sur le compte de résultatEtat des avantages et ressources provenant de l'étranger

	date de l'avantage ou de la ressource	personnalité juridique du contributeur	nature de l'avantage ou de la ressource	caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	mode de paiement	montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Etat						
Total Etat						0

Autres InformationsRémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 809 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.